



Gétigné

Commune de Gétigné
(Loire-Atlantique)

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27
Présents : 23
Pouvoirs : 3
Votants : 26

CONSEIL MUNICIPAL DE GÉTIGNÉ

Séance du 4 mai 2023

Délibération n°2023-05-04.06

Le quatre mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Gétigné (Loire-Atlantique), dûment convoqué le vingt-et-un avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GUILLOT, maire de Gétigné.

Présents : Cyril ALLAIN, Chantal AUDRAIN, Morgane BARBIER, Marion BERNARD, Mickaël BODET, Alex BOISSELIER, Angéline BULOT, Gilles CHABAS, Gwenola CORRE, Séverine DOLLET, Olivier FOULONNEAU, Florian GRIMBERGER, François GUILLOT, Karine GUIMBRETIÈRE, Olivier JARRET, Nadège LEMELLE, Bénédicte LOIRET, Patricia MANGIN-CAZES, Lore PICHAUD, Romuald POULNAIS, Étienne RIPOCHE, Carine SARTORI et Laurence VALTON.

Absents : René LESIEUR, Jonathan PEIGNÉ, Stéphane RABILLER et Thibaud TOULLIER.

Pouvoirs : de René LESIEUR à Karine GUIMBRETIÈRE, de Stéphane RABILLER à Olivier JARRET, de Thibaud TOULLIER à Romuald POULNAIS.

M. Mickaël BODET a été élu secrétaire.

Objet : Dénomination de voie : venelle du Pas Cosson

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
CONSIDÉRANT que la commission patrimoine, aménagement et urbanisme réunie le 11 avril 2023 a proposé le nom de « venelle du Pas Cosson » afin de dénommer la voie entre la place de l'Aire Bidu et la place du Pas Cosson. ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 26 voix pour,

DÉCIDE de dénommer la voie entre la place de l'Aire Bidu et la place du Pas Cosson, « venelle du Pas Cosson ».

Fait à Gétigné, le 5 mai 2023

Le secrétaire de séance,
M. Mickaël BODET

Le Maire,
M. François GUILLOT

Délibération publiée et / ou notifiée le :

06/05/2023

Accusé de réception en préfecture
044-21440632-20230504-2023-05-04_06CM-DE
Date de télétransmission : 06/05/2023
Date de réception préfecture : 06/05/2023